

Amherst, le 13 juin 2022

Le conseil de la Municipalité d'Amherst siège en séance ordinaire ce 13<sup>e</sup> jour du mois de juin 2022 au 245, rue Amherst (ancienne église), à laquelle sont présents, le maire monsieur Jean-Guy Galipeau et les conseillers;

Robert Cardinal

Daniel Lampron  
Robert Laperrière

Formant tous quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Guy Galipeau. Madame la conseillère Caroline Champoux, Monsieur le conseiller Yves Duval et monsieur le conseiller Luc Tremblay sont absents et leur absence est motivée.

Assiste également à la séance monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier, par intérim.

Monsieur le maire soumet à messieurs les conseillers l'ordre du jour.

**ORDRE DU JOUR**  
**Assemblée ordinaire du 13 juin 2022**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Ratification de l'ordre du jour**
- 3. Ratification de la séance ordinaire du 9 mai 2022**
  - 3.1 Résolutions numéros 087.05.2022 à 107.05.2022 inclusivement pour la séance ordinaire du 9 mai 2022
- 4. Ratification des déboursés pour le mois de mai 2022**
  - 4.1. Déboursés du 01-05-2022 au 31-05-2022 pour un montant total de 341 449.40 \$; salaires du personnel et rémunération du conseil pour un montant de 64 106.68 \$.
- 5. Correspondance**
- 6. Administration générale**
  - 6.1 Affectation du surplus relié au service de l'aqueduc
  - 6.2 Embauche d'un technicien en loisirs
  - 6.3 Autorisation de signature – dépôt d'une demande de coopération intermunicipale pour une ressource en loisirs
  - 6.4 Appui à la Coalition Santé Laurentides pour l'investissement massif nécessaire pour le développement des centres hospitaliers de la région des Laurentides
  - 6.5 Embauche d'une animatrice au camp de jour
  - 6.6 Octroi de mandat – Groupe Sûreté
  - 6.7 Appui à la députée fédérale Mme Gaudreau afin d'amender la loi sur la marine marchande
- 7. Sécurité publique**
  - 7.1. Dépôt bilan mensuel des Premiers répondants – Mai 2022
  - 7.2. Octroi de mandat – Boréal Maître électricien

- 8. Travaux publics**
  - 8.1 Autorisation d'appel d'offre – Déneigement des terrains municipaux
  - 8.2 Autorisation d'appel d'offre – Déneigement des routes de Saint-Rémi/Rockway Valley
- 9. Hygiène du milieu et environnement**
  - 9.1 Bilan écocentre – Avril 2022
  - 9.2 Octroi de mandat – Démolition du 112, rue Amherst
- 10. Urbanisme et mise en valeur du territoire**
  - 10.1 Dépôt rapport M. Martin Léger
- 11. Loisirs et culture**
  - 11.1 Bibliothèques – Rapport de la conseillère responsable
- 12. Histoire et patrimoine**
- 13- Affaire(s) nouvelle(s)**
- 14- Période de questions**
- 15- Levée de la séance**

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2 RÉS 108.06.2022 RATIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé, en ajoutant, au point 13 – Affaire(s) nouvelle(s), les points suivants :

- 13.1 Nomination d'un substitut à la Régie Intermunicipale des Matières Résiduelles de l'Ouest
- 13.2 Octroi de mandat – Aménagement de sentiers
- 13.3 Autorisation d'appel d'offres – Aménagement du Centre d'interprétation du territoire d'Amherst
- 13.4 Autorisation de déboursé – Congrès de la Fédération québécoise des Municipalités

En retirant le point suivant :

- 6.7 Appui à la députée fédérale Mme Gaudreau afin d'amender la loi sur la marine marchande

Adoptée à la majorité

**3 RÉS 109.06.2022 RATIFICATION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MAI 2022**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le directeur général adjoint soit exempté de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2022, les membres du conseil l'ayant reçu au moins 72 heures avant le début de la présente séance ;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2022, résolutions numéros 087.05.2022 à 107.05.2022 inclusivement soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à la majorité

**4 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE MAI 2022**

**4.1 RÉS 110.06.2022 DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE MAI 2022**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil ratifie les Déboursés du 01-05-2022 au 31-05-2022 pour un montant total de 341 449.40 \$; salaires du personnel et rémunération du conseil pour un montant de 64 106.68 \$.

Adoptée à la majorité

**5 CORRESPONDANCES**

**6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**6.1 RÉS 111.06.2022 AFFECTATION DU SURPLUS RELIÉ AU SERVICE DE L'AQUEDUC**

CONSIDÉRANT les normes comptables en vigueur pour les municipalités;

CONSIDÉRANT qu'en fonction de ces normes il y aurait lieu d'affecter annuellement l'excédent des revenus sur les dépenses du service de l'aqueduc au lieu de l'affecter au surplus accumulé non affecté ;

CONSIDÉRANT que le surplus pour l'année 2021 n'avait pas été affecté au service de l'aqueduc;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil autorise monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier par intérim à affecter au service de l'aqueduc le surplus pour l'année 2021 au montant de 13 986.41 \$.

Adoptée à la majorité

**6.2 RÉS 112.06.2022 EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN EN LOISIRS**

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures pour le poste de technicien en loisirs partagé entre les municipalités d'Amherst et de Lac-des-Plages;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection par suite des entrevues;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil prenne acte de la recommandation du comité de sélection et entérine l'embauche de monsieur Éric Larose à titre de technicien en loisirs, le tout selon les conditions négociées avec le comité de sélection.

Adoptée à la majorité

**6.3 RÉS 113.06.2022 AUTORISATION DE SIGNATURE – DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE COOPÉRATION INTERMUNICIPALE POUR UNE RESSOURCE EN LOISIRS**

CONSIDÉRANT que la municipalité d'Amherst a pris connaissance du guide concernant l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT que les municipalités d'Amherst et de Lac-des-Plages désirent présenter un projet de partage d'une ressource en loisirs dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit:

- Le conseil d'Amherst s'engage à participer au projet de partage d'une ressource en loisirs et d'assumer une partie des coûts;
- Le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;
- Le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier sont autorisés à signer tout document en lien avec cette demande d'aide financière.

Adoptée à la majorité

6.4

RÉS 114.06.2022

**APPUI À LA COALITION SANTÉ LAURENTIDES POUR L'INVESTISSEMENT MASSIF NÉCESSAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES CENTRES HOSPITALIERS DE LA RÉGION DES LAURENTIDES**

CONSIDÉRANT que le Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides (CPERL) a mis sur pied le 27 novembre 2020 la Coalition Santé Laurentides, dont l'objectif est d'obtenir de Québec un financement rehaussé et adéquat afin de moderniser dès maintenant les infrastructures hospitalières de la région des Laurentides, devenues vétustes ainsi que de corriger le déficit structurel du financement afin de permettre l'octroi de soins de qualité et sécuritaire auxquels a droit la population des Laurentides;

CONSIDÉRANT que la population des Laurentides a doublé en trente ans s'élevant à près de 650 000 personnes en 2021, qu'une croissance d'au moins 6,3 % de la population est attendue d'ici 2026 (soit environ 700 000 personnes), et cela, sans compter l'ajout des villégiateurs aussi en croissance importante dans la dernière année tout comme les excursionnistes qui viennent nombreux à la recherche de l'accès à la nature;

CONSIDÉRANT que la budgétisation historique des dépenses du MSSSQ a pénalisé- et pénalise encore à hauteur de 30% annuellement - le financement des services de santé et des services sociaux en fonction des besoins de la population grandissante et vieillissante de la région;

CONSIDÉRANT que l'Assemblée nationale a reconnu unanimement, le 6 mai 2021, que le gouvernement du Québec doit opérer un rattrapage financier des sommes affectées pour soutenir et élargir la desserte des soins de santé dans la région et qu'il doit procéder à une accélération des projets de modernisation et d'agrandissement des centres hospitaliers de la région des Laurentides;

CONSIDÉRANT que faute d'infrastructures cliniques et hospitalières adéquates, chaque année, des dizaines de milliers de patients des Laurentides (soit environ 30% des patients) doivent actuellement se rendre, de façon régulière, dans les

hôpitaux de Laval et de Montréal pour recevoir des services secondaires de base et que cette situation augmente l'insécurité des patients et diminue l'accessibilité aux soins;

CONSIDÉRANT que les déplacements du tiers des patients à Montréal et à Laval contribuent à l'appauvrissement des patients et/ou de leur accompagnateur étant donné les heures de perte de temps de travail en plus de l'augmentation notable des coûts de l'essence, sans compter l'effet sur la congestion du réseau routier métropolitain;

CONSIDÉRANT que le rapport de la Vérificatrice générale du Québec en 2018 portant sur l'Hôpital régional de Saint-Jérôme (HRSJ), vaisseau amiral de l'organisation hospitalière de la région, fait mention de l'état de désuétude et l'exiguïté de l'infrastructure et que cette situation non seulement perdure depuis, mais s'est même détériorée à certains égards;

CONSIDÉRANT que cette situation vécue à l'HRSJ se constate également dans les cinq autres centres hospitaliers de la région des Laurentides, notamment à Saint-Eustache et à Mont-Laurier, là où la distance pour l'obtention de soins est encore plus grande;

CONSIDÉRANT que le Premier ministre du Québec, dans différentes déclarations, dont l'une remontant à juillet 2020 et l'autre juillet 2021, soutient que la population des Laurentides doit pouvoir compter sur une couverture adéquate de soins de santé et une consolidation de l'HRSJ;

CONSIDÉRANT que dans une perspective des dix prochaines années au Plan québécois des investissements 2022-2032 (PQI), seuls trois des six hôpitaux de la région sont prévus être modernisés et ce, au tiers des sommes nécessaires à leur parachèvement complet et entier (Mont-Laurier, Saint-Eustache et Saint-Jérôme), tel que reconnu par le CISSS, et que rien n'est prévu pour les trois autres hôpitaux de la région (Sainte-Agathe-des-Monts, Lachute et Rivière-Rouge) ;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec doit mettre en œuvre dès maintenant pour la région des Laurentides son Plan santé qui favorise, entre autres, des investissements accrus en infrastructures de même que la mise en place de milieux attrayants et modernes, une accessibilité aux soins, des urgences plus fluides, un rehaussement du ratio de lits d'hôpitaux, un grand rattrapage des chirurgies et de la performance dans l'horizon de 2025, soit des éléments incontournables qui viendront résoudre de manière durable les problématiques auxquelles sont confrontés quotidiennement les citoyens et le personnel soignant de la région des Laurentides;

CONSIDÉRANT que la Coalition Santé Laurentides est formée de différents partenaires de la région (élus, représentants médicaux et hospitaliers, d'établissements postsecondaires, d'association de personnes âgées, d'affaires, d'usagers et d'organismes communautaires) qui souhaitent collaborer avec le gouvernement du Québec afin de trouver ces solutions durables et novatrices qui passent la correction de la budgétisation historiquement inadéquate de même que par un parachèvement complet de la modernisation et de l'agrandissement des six centres hospitaliers de la région grâce à un investissement massif dans les infrastructures hospitalières qui représente 1,9 \$ milliard de plus que ce qui est déjà annoncé;

CONSIDÉRANT que 2022 est une année électorale et que le dossier de la santé représente une grande priorité pour la région des Laurentides, d'autant que la région ne bénéficie pas d'une couverture médiatique nationale lui permettant de faire valoir, au même titre que d'autres régions, l'urgence de ses besoins en santé

et en services sociaux, alors que les Laurentides forment la 4e région, voire la 3e région, en importance démographique du Québec;

CONSIDÉRANT que le CPÉRL a réitéré pour l'année 2022 son appui à la Coalition Santé Laurentides, notamment par la présence des préfets (Antoine-Labelle, Des Laurentides et La Rivière-du-Nord) et la contribution de 30 000\$ pour soutenir les actions visant le rattrapage financier des dépenses en santé et services sociaux dans la région et l'accélération des projets de modernisation de ses centres hospitaliers;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Jérôme, ainsi que le Conseil des médecins, des pharmaciens et des dentistes du CISSS des Laurentides sont des partenaires financiers pour l'année 2022 (contribution de 20 000 \$ et 30 000 \$ respectivement);

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil appuie la Coalition Santé Laurentides et ses revendications en ajoutant sa voix à celles du Conseil des préfets et élus de la région des Laurentides (CPERL) et des partenaires laurentiens afin :

1. QUE soit dès maintenant priorisée la région des Laurentides dans la mise en œuvre du nouveau Plan santé du gouvernement du Québec avec le budget nécessaire pour le financement de l'ensemble des besoins en santé et services sociaux dans les Laurentides;
2. QUE soit corrigée par le Gouvernement du Québec la budgétisation historique en santé qui continue de pénaliser la région des Laurentides;
3. QU'un parachèvement complet des six centres hospitaliers de la région des Laurentides permettant leur modernisation et leur agrandissement soit effectué d'ici la fin de la décennie, grâce à un investissement massif du gouvernement du Québec dans les infrastructures hospitalières laurentiennes;
4. QU'un plan précis ou qu'une loi soit adoptée, avec l'attribution des ressources appropriées de la fonction publique, afin de concrétiser les engagements du gouvernement du Québec ;

ET

QUE la présente résolution soit transmise au Premier ministre du Québec, au ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec, au ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, à la ministre responsable de la région des Laurentides, aux député-e-s du territoire de la MRC ainsi qu'au CPÉRL.

Adoptée à la majorité

**6.5 RÉS 115.06.2022 EMBAUCHE D'UNE ANIMATRICE AU CAMP DE JOUR**

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Amherst met sur pied durant la saison estivale son camp de jour;

CONSIDÉRANT le besoin d'avoir une animatrice disponible pour effectuer du remplacement au besoin;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil entérine l'embauche de Madame Lorie Paquette à titre d'animatrice remplaçante au camp de jour pour la saison estivale 2022.

Adoptée à la majorité

**6.6 RÉS 116.06.2022 OCTROI DE MANDAT – GROUPE SÛRETÉ**

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par la firme Groupe Sûreté Inc;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'avoir une patrouille sur le territoire durant la saison estivale 2022;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil prenne acte de la recommandation de monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier par intérim et accepte l'offre de la firme Groupe Sûreté Inc. selon les modalités prévues dans la soumission;

QUE le conseil autorise monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier par intérim à signer pour et au nom de la Municipalité tout document en lien avec ce dossier;

QUE le conseil nomme les employés de la compagnie Groupe Sûreté inc., notamment ceux ci-dessous inscrits, à titre de patrouilleurs habiles à délivrer des constats d'infraction sur le territoire de la municipalité :

<b>MATRICULE</b>	<b>NOM</b>	<b>PRÉNOM</b>
100	LEBEAULT	JONATHAN
102	PLEAU	LAURENCE
103	DESJARDINS	MARIE-EVE
110	CHICOINE	MARYLINE
124	MÉNARD	PALMA
132	MARCIL	SIMON
144	BONNOT	MAHAU
146	TURPIN	MICHEL
148	HÉROUX	JEAN LOUIS
151	SOULES	ALISON
152	DESLAURIEURS	CLAUDE
155	DENIS	JASON
172	DAOUST	PASCAL
173	HADRI	OUSSAMA
176	TAKACS	STÉPHANE
179	MONGEAU	DOMINIQUE
192	RANGER	NICOLAS
193	GOUGEON-ROBERTS	ZACHARY
2606	THIBODEAU	WILLIAM
3085	BOUDINA	ALI
3102	VIGNEAULT	MÉDÉRIK
3390	BENNABI	IDIR
3503	SKALKOGIANNIS	JOHN
3573	BARROW	WILLIAM
3606	HADDAD	WALID
3750	LEDUC	JEAN-MICHEL
3762	BOUCHARD-DULUDE	WILLIAM
4060	PERRON	GABRIEL

4142	BÉLANGER-DE- REPENTIGNY	TOMMY
4320	BOUVIER	ISABELLE
4349	NASOR	JIMMY
4352	MAIORANO	JINNY
4387	LATENDRESSE	DAVID
4581	BOUCHARD	MARIO
4627	BOSSÉ	PHILIPPE
4696	DOYON	STEVEN
4785	MOEIN	ARMIN
4795	COUILLARD	LAURIE-ANNE
4821	MORIN- CONSTANTINI	MAXIME
4830	CÔTÉ	CLAUDIEN
4848	LÉGARÉ	SAMUEL
4857	FORTIN	SIMON
4876	JEAN	OLIVIER

QUE tout employé actuel et tout nouvel employé de la compagnie Groupe Sûreté inc. embauché en remplacement de l'une des personnes ci-dessus ou afin d'agrandir l'équipe des patrouilleurs, est autorisé à avoir le titre de fonctionnaire désigné chargé de l'administration et l'application des règlements d'urbanisme, au sens de l'article 2.1 du règlement numéro 350-02 relatif à l'application des règlements d'urbanisme, ainsi qu'à tout autre règlement municipal.

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02 29000 451.

Adoptée à la majorité

Madame la conseillère Caroline Champoux se joint à la séance. Il est 19 h 52.

**6.7 APPUI À LA DÉPUTÉE FÉDÉRALE MME GAUDREAU AFIN D'AMENDER LA LOI SUR LA MARINE MARCHANDE**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

**7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**7.1 DÉPÔT DU BILAN MENSUEL DES PREMIERS RÉPONDANTS – MAI 2022**

Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier par intérim dépose le rapport mensuel des interventions des premiers répondants pour le mois de mai 2022. Durant ce mois il y a eu onze (11) interventions, deux (2) de priorité « 3 » et neuf (9) de priorité « 1 ».

**7.2 RÉS 117.06.2022 OCTROI DE MANDAT – BORÉAL MAÎTRE ÉLECTRICIEN**

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par Boréal Maître électricien pour l'éclairage dans la caserne de Saint-Rémi;

CONSIDÉRANT que l'éclairage actuel dans la caserne est désuet;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil prenne acte de la recommandation de monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier par intérim et accepte l'offre de Boréal Maître électricien pour la mise à niveau de l'éclairage dans la caserne du secteur de Saint-Rémi, pour un montant de 1 673.67, taxes incluses;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02 22000 520.

Adoptée à la majorité

**8 TRAVAUX PUBLICS**

**8.1 RÉS 118.06.2022 AUTORISATION D'APPEL D'OFFRE – DÉNEIGEMENT DES TERRAINS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT que les mandats pour l'entretien d'hiver des terrains municipaux et chemins de tolérance se terminaient en 2022;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'octroyer de nouveaux mandats pour une période de trois (3) ans;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil autorise monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier par intérim à procéder à un appel d'offres pour l'entretien d'hiver des terrains municipaux et chemins de tolérances pour une période de trois années.

Adoptée à la majorité

**8.2 RÉS 119.06.2022 AUTORISATION D'APPEL D'OFFRE - DÉNEIGEMENT, SABLAGE ET ENTRETIEN DES CHEMINS EN HIVER DU SECTEUR DE SAINT-RÉMI ET ROCKWAY-VALLEY**

CONSIDÉRANT que les mandats pour déneigement des chemins municipaux pour se terminaient en 2022;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'octroyer de nouveaux mandats pour une période de trois (3) ans;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil autorise Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier par intérim, à procéder à un appel d'offres pour le déneigement des chemins municipaux du secteur de Saint-Rémi et Rockway-Valley pour une période de trois (3) ans.

Adoptée à la majorité

**9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

**9.1 BILAN ÉCOCENTRE – AVRIL 2022**

Monsieur le maire Jean-Guy Galipeau informe le conseil du bilan de l'écocentre d'Amherst pour les mois d'avril 2022. Sur cinq transports, trois étaient conformes et deux étaient semi-conformes, pour une moyenne de 60%.

**9.2 RÉS 120.06.2022 OCTROI DE MANDAT – DÉMOLITION DU 112, RUE AMHERST**

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par R.C. Miller pour la démolition du 112, rue Amherst;

CONSIDÉRANT que cette offre est « clé en main » et que les matériaux devront être disposés dans un site autorisé;

CONSIDÉRANT la recommandation de Monsieur Guylain Charlebois, inspecteur en bâtiment et en environnement;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil prenne acte de la recommandation de monsieur Guylain Charlebois, inspecteur en bâtiment et en environnement et accepte l'offre de R.C. Miller pour la démolition du bâtiment au 112, rue Amherst pour un montant maximum de 16 000 \$;

QUE cette dépense soit affectée au Fond de parcs et terrains de jeux.

Adoptée à la majorité

**10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

**10.1 DÉPÔT RAPPORT MONSIEUR MARTIN LÉGER**

Monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier par intérim fait rapport des activités du service de l'urbanisme et de l'environnement pour le mois de mai 2022.

**11 LOISIRS ET CULTURE**

**11.1 BIBLIOTHÈQUES- RAPPORT DE LA CONSEILLÈRE RESPONSABLE**

Madame la conseillère Caroline Champoux fait rapport des activités mensuelles de la bibliothèque du secteur de Saint-Rémi pour le mois de mai.

Pour la bibliothèque de Saint-Rémi, on compte 53 visiteurs, 84 prêts de livres (numériques et papiers) et 42 prêts entre bibliothèques.

Les données pour la bibliothèque de Vendée n'étaient pas disponible au moment de l'assemblée du conseil.

**12 HISTOIRE ET PATRIMOINE**

**13 AFFAIRE(S) NOUVELLES(S)**

**13.1 RÉS 121.06.2022 NOMINATION D'UN SUBSTITUT À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE L'OUEST**

CONSIDÉRANT la création de la Régie Intermunicipale des Matières Résiduelles de l'Ouest;

CONSIDÉRANT que monsieur le conseiller Luc Tremblay siège d'office sur le conseil d'administration de la Régie;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un substitut pour siéger sur le conseil d'administration de la Régie en cas d'absence de monsieur le conseiller Luc Tremblay;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil nomme monsieur le maire Jean-Guy Galipeau comme substitut à monsieur le conseiller Luc Tremblay sur le conseil d'administration de la Régie Intermunicipale des Matières Résiduelles de l'Ouest.

Adoptée à la majorité

**13.2**                    **RÉS 122.06.2022**                    **OCTROI DE MANDAT – AMÉNAGEMENT DE SENTIERS**

CONSIDÉRANT la Convention d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA);

CONSIDÉRANT que le projet doit être complété avant le 31 mars 2023;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'effectuer les travaux d'ici l'automne 2022;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil autorise Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier par intérim à octroyer un mandat d'un montant maximal de 24 000 \$ pour les travaux de remise en état du sentier des villages;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 23 08000 725.

Adoptée à la majorité

**13.3**                    **RÉS 123.06.2022**                    **AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES – AMÉNAGEMENT DU CENTRE D'INTERPRÉTATION DU TERRITOIRE D'AMHERST**

CONSIDÉRANT la Convention d'aide financière dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire appel à une firme spécialisée afin de réaménager l'espace de la salle sise au 122, rue Saint-Louis pour accueillir le Centre d'interprétation du territoire d'Amherst;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'effectuer les travaux d'ici le 31 décembre 2022;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil autorise Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier par intérim à procéder à un appel d'offres pour la conception et l'aménagement du Centre d'interprétation du territoire d'Amherst dans la salle sise au 122, rue Saint-Louis.

Adoptée à la majorité

**13.4**                    **RÉS 124.06.2022**                    **AUTORISATION DE DÉBOURSÉ – CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS**

CONSIDÉRANT le congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités du 22 au 24 septembre 2022 à Montréal;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil autorise monsieur le maire Jean-Guy Galipeau et un membre du conseil municipal à assister au congrès 2022 de la Fédération québécoise des municipalités, d'en défrayer les coûts d'inscription ainsi que les frais de déplacement selon la politique en vigueur;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 11000 310.

Adoptée à la majorité

**14 PÉRIODE DE QUESTIONS**

**15 RÉS 125.06.2022 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE la présente séance ordinaire soit levée.  
Il est 21 h 10

Adoptée à la majorité

---

Jean-Guy Galipeau  
Maire

---

Martin Léger  
Directeur général et  
greffier-trésorier par intérim

Je, Jean-Guy Galipeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Jean-Guy Galipeau  
Maire